

Paraphe :

Conseil communautaire  
Séance du 11 avril 2024

Délibération

N° 2024\_04\_8

**YOU, appel à projet citoyen 2024, fonds de participation vert, attribution de subventions - augmentation de l'enveloppe**

Dans le cadre de la politique intercommunale en faveur de la transition écologique et énergétique, nous avons adopté le 15 février 2024 le règlement relatif à l'appel à projet « YOU » (DEL2024\_02\_11-Appel à projet citoyen YOU 2024).

Pour rappel, cet appel à projets a pour objectif de permettre à tous les acteurs du territoire de concrétiser des projets en faveur de la transition écologique avec l'appui financier d'Yvetot Normandie.

Ce type d'appel à projet permet de développer la participation des citoyens, recréer du lien social et retrouver un lien de confiance avec le politique. Il répond plus généralement à l'aspiration d'une démocratie plus participative, plus directe et plus concrète.

Le règlement 2024 de cet appel à projet stipule que :

- les projets inférieurs à 1000 € seront directement soumis au Président qui validera l'attribution de la subvention. Le conseil communautaire en sera ensuite informé.
- les projets supérieurs à 1000 € seront exposés à la commission transition écologique et énergétique pour avis. Ils seront présentés en conseil communautaire qui validera l'attribution de subvention.

Ainsi à ce jour 4 projets ont été déposés :

— Deux projets dont le montant est inférieur à 1000€ qui ont reçu l'aval de la commission transition écologique et énergétique du 19 mars 2024 :

- **L'installation d'un bac à végétaux** sur la commune d'Hautot le Vatois permettant de créer un lieu d'échange de graines, de plants, de boutures

Ce projet est porté par l'association « comité de loisir d'Hautot le Vatois », présidée par madame Christine SEGUIN.

Le coût de ce projet est de 246 €. En application du règlement de l'appel à projets, et après accord du Président, il sera subventionné à 100%.

- L'achat de 5 cuves de récupération d'eau de pluie pour les adhérents des jardins ouvriers afin de compléter les volumes d'eau qui peuvent être manquant en saison d'été.

Ce projet est porté par l'association des jardins ouvriers familiaux d'Yvetot, présidé par monsieur HAUCHARD

Le coût de ce projet est de 500 €. En application du règlement de l'appel à projets, et après accord du Président, il sera subventionné à 100%.

— Deux projets d'un montant supérieur à 1000 € :

- **l'acquisition d'une « fontaine de lavage biologique pour le nettoyage des pièces de vélos »**

Ce projet est porté par l'association la Bicyclerie, domiciliée au 9, rue Fief de Caux 76190 Yvetot, présidée par monsieur Thierry DEGRAVE.

La remise en état des vélos collectés en déchèterie nécessite un nettoyage approfondi. Actuellement, cette opération est effectuée à partir de solvants organiques conventionnels et de produits détergents. La fontaine de lavage sera installée dans les locaux de la Bicyclerie et permettra d'effectuer le nettoyage et le dégraissage des pièces grâce à l'action de bactéries. Il n'y aura plus de produits toxiques utilisés. Ce matériel participe à la lutte contre la pollution des eaux, au développement des mobilités actives et à l'économie circulaire sur le territoire intercommunal.

Cet équipement bénéficiera à tous les habitants du territoire intercommunal et même plus largement.

Le montant de cet équipement est de 3 614 €. En application du règlement de l'appel à projets, il est proposé de le subventionner à 40%, soit 1 446€.

- **« Saison touristique développement durable au Manoir du Catel »**

Ce projet est porté par l'association de Sauvegarde et d'Animation du Manoir du Catel, 244, rue du Manoir du Catel 76190 Ecretteville-Les-Baons, présidée par monsieur Frédéric TOUSSAINT.

L'objectif de la saison touristique 2024 est de plonger le visiteur dans la réalité des enjeux de la transition énergétique, de la nécessité de préserver ici et maintenant la biodiversité, de faire prendre conscience à chacune et chacun que ce combat pour la préservation de la biodiversité est d'une part l'affaire de tous et d'autre part une action qui passe à chaque moment, dans chaque territoire par de petits gestes et de petites actions à portée de tous. Ainsi l'association souhaite :

- Créer une exposition sur l'évolution des modes de chauffage et énergies renouvelables (impression sur grande bâches)
- Créer un parcours sonore dans le vallon autour des espèces naturelles et de la biodiversité, (Enregistrement et fond sonore)
- Imprimer une exposition photographique sur la flore et la faune du Catel

Ce projet contribue à la sensibilisation du public aux enjeux de transition énergétique, de préservation de la biodiversité et plus globalement de développement durable.

Ces outils seront à disposition des visiteurs du Manoir du Catel et pourront être partagés dans un second temps avec les communes intéressées.

Le montant de ce projet est de 8 900 €. En application du règlement de l'appel à projets, il est proposé de le subventionner à 40%, soit 3 560€.

Ces projets sont annexés à la délibération.

Enfin, pour donner suite au nouvel engouement pour ces subventions YOU, la commission transition écologique et énergétique propose de modifier l'article 3 du règlement et augmenter le budget prévu et passer de 7 500 € à 10 000 € pour l'année 2024.

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Transition écologique et énergétique du 19 mars 2024

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 2 avril 2024,

Ayant entendu l'exposé de M. Sylvain GARAND,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

Sur l'amendement proposé par M. DODELIN et le groupe « Communes Libres ! » visant à porter l'enveloppe budgétaire à 15 000 € : 4 abstention, 0 contre

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

(Pour : 44 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. - D'attribuer une subvention de 1 446 € dans le cadre du dispositif « YOU appel à projet citoyen 2024, fonds de participation vert », au projet : FONTAINE DE LAVAGE BIOLOGIE, à LA BICYCLERIE d'YVETOT.

2. - D'attribuer une subvention de 3 560 € dans le cadre du dispositif « YOU appel à projet citoyen 2024, fonds de participation vert », au projet : SAISON TOURISTIQUE, à L'ASSOCIATION PROMOTION DU MANOIR DU CATEL.

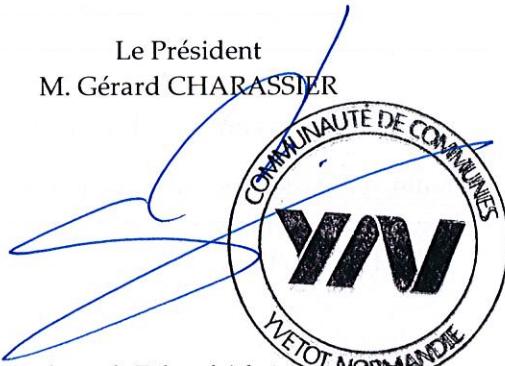
3. - Que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif du budget principal, section d'investissement au chapitre 204 (subventions d'équipements).

4. - De modifier l'article 3 du règlement de l'appel à projet You « Montant de l'aide » de la façon suivante : « L'enveloppe budgétaire disponible pour cet appel à projets est de 15 000 € pour l'année 2024. »

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Jacques CAHARD

Le Président  
M. Gérard CHARASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "telerecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conseil communautaire  
Séance du 11 avril 2024

Sur convocation adressée le 29 mars 2024,

#### Étaient présents (33) :

Mme Stéphanie ETIENNE,  
M. Dominique MACE,  
Mme Martine LEBORGNE,  
Mme Catherine MAILLOT,  
M. Eric CARPENTIER  
*Arrivé à 18h55, avant le vote de la question n° 1,*  
M. Éric RENÉE,  
M. Daniel DELAFENETRE,  
M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND,  
Mme Chantal BIENFAIT,  
M. Gilles COTTEY,  
Mme Josiane GILLE,

M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY  
*Arrivée à 19h07, avant le vote de la question n° 1,*  
M. Francis ALABERT  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER  
*Absence pendant les délibérations n° 19, 20 et 21,*  
Mme Françoise DENIAU,  
Mme Hélène SOULIER,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
Mme Françoise BLONDEL,  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS  
*Absence à partir de 21h01, après le vote de la délibération n° 11,*  
M. Michel DUSSAUX  
*Absence à partir de 21h41, après le vote de la délibération n° 19,*

#### Étaient représentés (11) :

M. Didier TERRIER  
Représenté par Mme Stéphanie ETIENNE,

M. Louis EUDIER

Paraphe : \_\_\_\_\_

*Représenté par M. Gérard CHARASSIER, excepté pour la délibération n° 19,*  
**M. Jean-Louis LUC**  
*Représenté par M. Eric CARPENTIER,*  
**Mme Régine HAUZAY**  
*Représentée par M. Gérard LEGAY,*  
**M. Mario DEMAZIERES**  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*  
**M. Jean-Marc DOUCET**  
*Représenté par Mme Chantal BIENFAIT,*  
**M. Alain BREYSACHER**  
*Représenté par Mme Herléane SOULIER,*

**M. Arnaud MOUILLARD**  
*Représenté par Mme Lorena TUÑA,*  
**M. Jean-François LE PERF**  
*Représenté par Mme Virginie BLANDIN,*  
**Mme Dominique TALADUN**  
*Représentée par M. Thierry SOUDAIS,*  
**M. Christophe ADE**  
*Représenté par Mme Françoise BLONDEL,*

**Étaient absents (2) :**

**Mme Céline DAMBRY,**  
**M. Laurent BENARD**

Président de séance : **M. Gérard CHARASSIER**

Secrétaire de séance : **M. Jacques CAHARD**

Envoyé en préfecture le 26/04/2024

Reçu en préfecture le 26/04/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 076-247600620-20240411-DEL20240408-DE